

## **Compte rendu de l'audience du 08/03/2024 avec la Directrice générale**

Les organisations syndicales de la DIRCOFI Ile-de-France ont rencontré le 8 mars Mme Amélie Verdier, nouvelle Directrice générale des Finances publiques depuis le 4 mars. La CFTC Finances publiques vous rend compte de cette audience.

### **AUDIENCE DU 8 MARS**

Instrument important dans l'arsenal national du contrôle fiscal, notre Direction accueille chaque année entre 60 et 80 nouveaux agents, sur un effectif au 01/09/2024 de 770 emplois ouverts (+26 en 2024), avec 48 postes vacants en brigades de vérification. La CFTC Finances publiques a rappelé que la question de la fidélisation des agents et la lutte contre le taux élevé des départs sont des sujets de premier plan.

Nous avons informé la nouvelle Directrice générale que le dialogue social au sein de notre Direction avait permis d'obtenir la réduction des objectifs des jeunes agents vérificateurs en N+1 par notre Direction, à compter des arrivées en 2022, pour une progressivité étalée sur trois ans, [suite à nos demandes exprimées en CSAL](#) (5 dossiers en année N, 9 dossier en N+1 et 13,25 dossiers en N+2). Cette mesure d'adaptation est bienvenue et est conforme aux pratiques des autres Directions de contrôle fiscal, afin de réduire le taux de mutation précoce des jeunes agents.

**La CFTC Finances publiques défend l'attractivité des métiers du contrôle fiscal, et plus particulièrement ceux de la DIRCOFI Ile-de-France, durement touchée par un taux de rotation élevé des agents, dans les 4 ans de leur affectation, sachant que ces agents ont besoin de 4 à 5 ans pour être formés et opérationnels aux métiers du contrôle fiscal, particulièrement techniques.**

La faible rémunération par rapport à l'investissement professionnel et le niveau technique requis dans un délai contraint dissuade de nombreux agents de persister dans les missions du contrôle fiscal.

La DGFIP ne peut ignorer la situation économique de notre pays et les conséquences de l'inflation en 2022 et 2023 sur le niveau de vie des agents publics et l'attractivité de la fonction publique.

### **Nos questions posées à Mme Amélie Verdier, DGFIP :**

Avez-vous des propositions concernant les négociations indemnitaires pour les métiers du contrôle fiscal, qui requièrent une forte technicité ?

Quelle est votre vision de la place du contrôle fiscal à l'intérieur de la DGFIP ?

La rémunération versée aux agents est tellement déclassée par rapport à des métiers similaires dans le privé (en termes techniques, pour les missions de contrôle fiscal nécessitant des savoirs et compétences en droit, fiscalité, comptabilité, gestion des conflits, stratégie), que la DGFIP est contrainte d'ouvrir davantage de postes chaque année à ses concours, pour un nombre quasiment constant de candidatures.

Au-delà des actions de communication, quelles sont vos pistes pour rendre attractive la DGFIP ?

Que comptez-vous faire pour régler la situation des emplois vacants à la DGFIP, dont le financement budgétaire a pourtant été voté par les parlementaires ?

Le recours au recrutement contractuel ne saurait être une solution. Les agents contractuels peuvent ainsi négocier leur rémunération et quitter "facilement" leurs fonctions pour un poste plus attractif, dans le secteur privé.

#### **Réponses de Mme Amélie Verdier, DGFIP :**

Après sa prise de fonction le lundi 4 mars 2024, la Directrice générale Amélie Verdier a souhaité rencontrer des directions opérationnelles et les organisations syndicales, pour une première prise de contact. Mme Verdier a reconnu qu'il est nécessaire de travailler sur les questions d'attractivité et de "turn-over".

La Directrice générale considère aussi qu'il y a aussi des facteurs géographiques qui expliquent le taux de mutation. D'autres administrations en Ile-de-France recrutent des jeunes agents qui sont formés et qui partent ensuite rapidement.

S'agissant du recours croissant au recrutement de contractuels, la Directrice générale explique avoir un objectif d'intégrer ces contractuels, les amener vers les concours. Le recours au contrat n'est pas définitif.

Dans les territoires géographiques peu attractifs, la DGFIP a recours au recrutement de contractuels, pour attirer les candidats qualifiés.

Mme Amélie Verdier a cependant reconnu que le contrôle fiscal n'est pas un métier comme les autres et a souligné que la DGFIP devait rester attentive sur la sélectivité des concours, en raison de la technicité des métiers.

---

La Directrice générale a ajouté qu'il est important de présenter une reconnaissance de l'engagement des agents de la DGFIP.

Concernant les Jeux Olympiques de Paris, du 26 juillet au 11 août, ainsi que les Jeux Paralympiques du 28 août au 8 septembre, Mme Amélie Verdier appelle à la subsidiarité pour l'organisation interne aux directions. Le cadre prévu par l'ancienne Première ministre a été rappelé. L'objectif est que chaque Direction ait recours au télétravail et à l'adaptation de ses procédures.